



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 5 mars,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 27 février 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT, Honoré LAMBERT,
Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Adjoint.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO,
Hélène FERRANDI, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Elisabeth ROUDIL,
Hocine BEN-SAÏD⁽¹⁾, Anne OLIVERO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE⁽²⁾, Jérémy
MARTINEZ, Carole ALBOREO, Emilien GOGUEL-MAZET, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick
FORNERONE⁽³⁾, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Mike ARINCI, Conseillers
municipaux.

Etaient absents et représentés : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Jean-Claude
CABRAS par Mike ARINCI

Etaient absents excusés : Hervé VAQUIER-TOLINOS

Secrétaire de séance : Philippe NERCY

(1) (2) et (3) arrivés avant le vote de la 1^{ère} question

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200305-01-03-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020
Affichage : 09/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°01.03.2020

**OBJET : FINANCES COMMUNALES – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) –
Exercice budgétaire 2020.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi n°92.125 du
06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, l'examen du budget
doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)
introduit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières
des collectivités territoriales qui modifient la tenue du Débat des Orientations Budgétaires
(DOB).

La Loi NOTRe précise également que la délibération relative au débat des orientations
budgétaires donne lieu à un vote du conseil municipal.


A cet effet, un rapport a été établi et vous a été adressé dans les délais réglementaires pour
servir de base à celui-ci.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le rapport d'introduction au débat sur les orientations budgétaires,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 6 abstentions (Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

APPROUVE le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

Le Maire,

André MOLINO

